

---

## Erratum

---

### A.M., 2009

**Arrêté numéro AM 2009-025 du ministre des  
Ressources naturelles et de la Faune et le ministre  
délégué aux Ressources naturelles et à la Faune  
en date du 27 mai 2009**

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune  
(L.R.Q., c. C-61.1)

CONCERNANT la zone d'exploitation contrôlée  
Des Passes

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 10 juin 2009,  
141<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 23, page 2617.

À la page 2618, le plan publié aurait dû être le suivant :

